Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Bahama Hula Girl - Oahu Island Splash

Numéro de la version: 1.1 | Date d'établissement: 22.05.2018

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Marque commerciale	**Bahama Hula Girl - Oahu Island Splash**
Numéro(s) alternatif(s)	06353

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes	Utilisations par les consommateurs

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Energizer Manufacturing, Inc.
25225 Detroit Rd.
44145 Westlake
Etats-Unis

Téléphone: 800-383-7323; 314-985-2000 (USA / CANADA)
Energizer@custhelp.com
Http://data.energizer.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

1-314-985-1511 Int'l: 1-800-526-4727

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

Sensibilisation cutanée.	Skin Sens. 1B.	H317.
Dangereux pour le milieu aquatique - danger chronique.	Aquatic Chronic 3.	H412.

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.

Informations supplémentaires

Ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

- Mention d'avertissement: Attention

- Pictogrammes

- Mentions de danger

H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- Composants dangereux pour l'étiquetage: α-hexylcinnamaldehyde, limonene, 1-(2,6,6-trimethyl-3-cyclohexen-1-yl)-2-buten-1-one, 3-p-cumenyl-2-methylpropionaldehyde, geranyl acetate

Dérogations aux obligations d'étiquetage

Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml

- Mention d'avertissement: Attention

- Pictogramme(s) de danger

- Mentions de danger

H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P333+P313	En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- Contient: α-hexylcinnamaldehyde, limonene, 1-(2,6,6-trimethyl-3-cyclohexen-1-yl)-2-buten-1-one, 3-p-cumenyl-2-methylpropionaldehyde, geranyl acetate

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non pertinent (mélange)

3.2 Mélanges

Description du mélange

Nom de la substance	Identificateur	%M	Classification selon SGH
α-hexylcinnamaldehyde	No CAS 101-86-0 No CE 202-983-3	1 – < 2,5	Skin Sens. 1B / H317 Aquatic Acute 1 / H400 Aquatic Chronic 2 / H411
2-tert-butylcyclohexyl acetate	No CAS 88-41-5 20298-69-5 No CE 201-828-7 243-718-1	1 – < 2,5	Aquatic Chronic 2 / H411
linalool	No CAS 78-70-6 No CE 201-134-4	< 1	Skin Irrit. 2 / H315 Eye Irrit. 2 / H319 Skin Sens. 1B / H317
hexyl acetate	No CAS 142-92-7 No CE 205-572-7	< 1	Flam. Liq. 3 / H226
undecan-4-olide	No CAS 104-67-6 No CE 203-225-4	< 1	Aquatic Chronic 3 / H412
limonene	No CAS 138-86-3 No CE 205-341-0	< 1	Flam. Liq. 3 / H226 Skin Irrit. 2 / H315 Skin Sens. 1 / H317 Aquatic Acute 1 / H400 Aquatic Chronic 1 / H410
1,4-dioxacycloheptadecane-5,17-dione	No CAS 105-95-3 No CE 203-347-8	< 1	Aquatic Chronic 2 / H411
α,α-dimethylphenethyl acetate	No CAS 151-05-3 No CE 205-781-3	< 1	Aquatic Chronic 3 / H412

Nom de la substance	Identificateur	%M	Classification selon SGH
linalyl acetate	No CAS 115-95-7 No CE 204-116-4	< 1	Skin Irrit. 2 / H315 Eye Irrit. 2 / H319
geranyl acetate	No CAS 105-87-3 No CE 203-341-5	< 1	Skin Irrit. 2 / H315 Skin Sens. 1 / H317 Aquatic Chronic 3 / H412
3-p-cumenyl-2-methylpropional-dehyde	No CAS 103-95-7 No CE 203-161-7	< 1	Skin Irrit. 2 / H315 Skin Sens. 1B / H317 Aquatic Chronic 3 / H412
1-(2,6,6-trimethyl-3-cyclohexen-1-yl)-2-buten-1-one	No CAS 57378-68-4 No CE 260-709-8	< 1	Acute Tox. 4 / H302 Skin Irrit. 2 / H315 Skin Sens. 1 / H317 Aquatic Acute 1 / H400 Aquatic Chronic 1 / H410

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Notes générales

Ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. Éloigner la victime de la zone de danger. Tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. En cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

Après inhalation

En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. Fournir de l'air frais.

Après contact cutané

Laver abondamment à l'eau et au savon.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante.

Après ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Jusqu'à présent pas de symptômes et effets connus.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

aucune

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Eau, Mousse, Poudre ABC

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à pleine puissance

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux

Oxydes azotés (NOx)

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. Collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Mettre les personnes à l'abri.

Pour les secouristes

Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. Retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Conseils concernant le confinement d'un déversement

Couverture des égouts, Ramasser mécaniquement

Conseils concernant le nettoyage d'un déversement

Ramasser mécaniquement.

Toute autre information concernant les déversements et les dispersions

Placer dans un récipient approprié pour l'élimination. Aérer la zone touchée.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. Équipement de protection individuel: voir rubrique 8. Matières incompatibles: voir rubrique 10. Considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandations

- Mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

Utilisation d'une ventilation locale et générale. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

- Indications/informations spécifiques

Des dépôts de poussières peuvent se former à l'intérieur d'un local d'exploitation sur toutes les surfaces où des poussières sont susceptibles de s'accumuler. Le produit dans sa forme de livraison n'est pas capable d'explosion de poussière; l'enrichissement avec de la poussière fine mène au danger d'une explosion de poussières.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Lavez les mains après chaque utilisation. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. Enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. Ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. Ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Gérer les risques associés

- Atmosphères explosives

Élimination de dépôts de poussières.

Maîtriser les effets

Protéger contre l'exposition externe tel(s) que

Chaleur, Températures hautes, Gel

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir rubrique 16 pour une vue d'ensemble générale.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ces informations ne sont pas disponibles.

DNEL/DMEL/PNEC pertinents et autres seuils d'exposition

il n'existe pas de données disponibles

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Ventilation générale.

Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection de la peau

- Protection des mains

Porter des gants de protection.

- Mesures de protection diverse

Faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. Une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	solide
Couleur	selon la fiche de produit
Odeur	caractéristique
(valeur de) pH	ne s'applique pas
Point de fusion/point de congélation	non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé
Point d'éclair	93,33 °C
Taux d'évaporation	non déterminé
Inflammabilité (solide, gaz)	non combustible
Limites d'explosivité des nuages de poussière	non déterminé
Pression de vapeur	non déterminé
Densité	non déterminé
Densité de vapeur	cette information n'est pas disponible
Densité relative	des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles
Solubilité(s)	non déterminé
Température d'auto-inflammabilité	non déterminé
Viscosité	non pertinent (matière solide)

Propriétés explosives	aucune
Propriétés comburantes	aucune

9.2	**Autres informations**	il n'y a aucune information additionnelle

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et " Matières incompatibles".

10.2 Stabilité chimique

Voir en bas "Conditions à éviter".

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues.

10.4 Conditions à éviter

Il n'y a aucune condition particulière connue qui devrait être evitée.

Indications comment éviter des incendies et des explosions

Le produit dans sa forme de livraison n'est pas capable d'explosion de poussière; l'enrichissement avec de la poussière fine mène au danger d'une explosion de poussières.

10.5 Matières incompatibles

Comburants

10.6 Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus. Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

Procédure de classification

La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

Classification opérée conformément au SGH (1272/2008/CE, CLP)

Toxicité aiguë

N'est pas classé comme toxicité aiguë.

Corrosion/irritation cutanée

N'est pas classé comme corrosif ou irritant pour la peau.

Lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

N'est pas classé comme causant des lésions graves aux yeux ou comme irritant pour les yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur cellules germinales

N'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

Cancérogénicité

N'est pas classé comme cancérogène.

Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

Danger en cas d'aspiration

N'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité aquatique (chronique) des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Effet	Valeur	Espèce
linalool	78-70-6	LC50	27,8 mg/l	poisson
linalool	78-70-6	EC50	71 mg/l	invertébrés aquatiques
hexyl acetate	142-92-7	EC50	1.000 mg/l	micro-organismes
1,4-dioxacycloheptade-cane-5,17-dione	105-95-3	EC50	12.400 mg/l	micro-organismes
linalyl acetate	115-95-7	LC50	11,14 mg/l	poisson
3-p-cumenyl-2-methylpro-pionaldehyde	103-95-7	EC50	100 mg/l	micro-organismes

12.2 Persistance et dégradabilité

Des données ne sont pas disponibles

Nom de la substance	No CAS	Processus	Vitesse de dégradation	Temps	Méthode	Source
hexyl acetate	142-92-7	disparition de l'oxygène	66 %	28 d		ECHA
linalyl acetate	115-95-7	disparition de l'oxygène	0 – 10 %	1 d		ECHA
geranyl acetate	105-87-3	disparition de l'oxygène	>70 %	28 d		ECHA

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Des données ne sont pas disponibles.

Potentiel de bioaccumulation des composants du mélange				
Nom de la substance	**No CAS**	**FBC**	**Log KOW**	**DBO5/DCO**
linalool	78-70-6		2,9 (valeur de pH: 7, 20 °C)	
hexyl acetate	142-92-7		3,3 (30 °C)	
undecan-4-olide	104-67-6		3,6 (25 °C)	
1,4-dioxacycloheptadecane-5,17-dione	105-95-3		4,3 (valeur de pH: 6,4, 25 °C)	
linalyl acetate	115-95-7		3,9 (25 °C)	
geranyl acetate	105-87-3		4,04	
3-p-cumenyl-2-methylpropionaldehyde	103-95-7		3,4 (35 °C)	

12.4 Mobilité dans le sol

Des données ne sont pas disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Des données ne sont pas disponibles.

12.6 Autres effets néfastes

Potentiel de perturbation du système endocrinien

Aucun des composants n'est énuméré.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

Ne pas jeter les résidus à l'égout. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Traitement des déchets des conteneurs/emballages

Des emballages complètements vides peuvent être recyclés. Manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.

Remarques

Veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. Les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1	**Numéro ONU**	non soumis aux règlements sur le transport
14.2	**Désignation officielle de transport de l'ONU**	non pertinent
14.3	**Classe(s) de danger pour le transport**	aucune
14.4	**Groupe d'emballage**	non pertinent
14.5	**Dangers pour l'environnement**	pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Il n'y a aucune information additionnelle.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

Le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.

Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

Non soumis au RID.

Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG)

Non soumis à l'IMDG.

Organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR)

Non soumis à l'OACI-IATA.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dispositions pertinentes de l'Union européenne (UE)

Restrictions selon REACH, Annexe XVII

aucun des composants n'est énuméré

Liste des substances soumises à autorisation (REACH, Annexe XIV) / SVHC - liste des candidats

aucun des composants n'est énuméré

Règlement 166/2006/CE concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants (PRTR)

aucun des composants n'est énuméré

Directive 2000/60/CE établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau

aucun des composants n'est énuméré

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Principales références bibliographiques et sources de données

Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges. Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2015/830/UE.

Transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN). Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

Procédure de classification

Propriétés physiques et chimiques: La classification est fondée sur un mélange testé.
Dangers pour la santé, Dangers pour l'environnement: La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

Liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans le chapitre 2 et 3)

Liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans le chapitre 2 et 3).

Code.	Texte.
H226.	Liquide et vapeurs inflammables.
H302.	Nocif en cas d'ingestion.
H315.	Provoque une irritation cutanée.
H317.	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319.	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400.	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410.	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411.	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412.	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Clause de non-responsabilité

Cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit. A notre connaissance et en toute bonne foi, les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité étaient correctes et valides à la date de sa publication. Les informations ne sont données qu'à titre indicatif pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et la libération en sécurité, et ne doivent pas être considérée comme une garantie ou comme une spécification de qualité. Les informations concernent uniquement le matériau spécifique désigné et pourraient ne pas être valable pour le matériau utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés, sauf indication contraire dans le texte.